

INFO-LIVRAISON

Améliorations apportées à Rendez-vous santé Québec

Des améliorations ont été apportées à Rendez-vous santé Québec (RVSQ) le 2 décembre 2018 dans le but de mieux répondre aux besoins des clientèles professionnelle et citoyenne.

Voici les principaux changements :

1. Création de rendez-vous dans le passé

Il est désormais possible d'enregistrer des rendez-vous dans le passé dans RVSQ jusqu'à concurrence de 90 jours précédant la date du jour. Le patient concerné ne reçoit aucune confirmation de rendez-vous dans cette situation.

2. Ajout de nouvelles catégories de professionnels de la santé (IPSPL/CIPSPL et médecins résidents)

En GMF, en GMF-U et en GMF-R, les médecins résidents en médecine de famille, les infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPSPL) et les candidates infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (CIPSPL) peuvent dorénavant offrir des plages de rendez-vous dans RVSQ.

3. Offre de plages de rendez-vous par une IPSPL/CIPSPL ou un médecin résident lorsqu'une association est créée dans le service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*

Le service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé* permet maintenant d'associer un professionnel délégué à un ou plusieurs patients inscrits auprès d'un médecin de famille (inscription). Un professionnel délégué peut être une IPSPL, une CIPSPL ou un médecin résident.

Cette nouvelle association permet à ces catégories de professionnels d'offrir des rendez-vous au nom du médecin auprès duquel le patient est inscrit. Ainsi, lorsqu'un patient recherche des plages de rendez-vous, ce sont les plages de son professionnel délégué qui s'affichent en premier. Dans le cas où aucun professionnel délégué n'a été associé, les plages du médecin de famille sont les premières présentées au patient.

Pour plus de détails sur la marche à suivre pour créer des associations, veuillez consulter l'[infolettre 299](#) du 3 décembre 2018.

4. Création de groupes de travail et d'équipes de relais

En GMF, en GMF-U et en GMF-R, une ou plusieurs équipes de relais peuvent être créées dans RVSQ. Une équipe de relais peut être composée de médecins de famille, de médecins résidents en médecine de famille, d'IPSPL et de CIPSPL, de toute combinaison de l'une ou l'autre de ces catégories de professionnels ou d'une seule de ces catégories, par exemple, uniquement de médecins de famille (Figure 1).

Lorsqu'un patient veut prendre rendez-vous en utilisant RVSQ, les premières plages qui lui sont proposées sont celles du médecin auprès duquel il est inscrit ou celles de son professionnel délégué dans le service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*, le cas échéant (Figure 2).

Si le médecin de famille ou le professionnel délégué, selon le cas, n'offre pas de plage de rendez-vous ou que les plages disponibles ne répondent pas au besoin du patient, le parcours se poursuit pour lui avec l'affichage des plages de rendez-vous du ou des membres de la ou des équipes de relais.

Il revient à la clinique de définir la composition d'une équipe de relais si elle désire utiliser cette fonctionnalité dans RVSQ.

Figure 1

Définir des équipes de relais

La définition de groupes de travail et d'équipes de relais permet un meilleur suivi des patients de votre entreprise.

Professionnels sans groupe ni équipe
Ces professionnels ne font partie ni d'un groupe de travail ni d'une équipe de relais :

V M - 523920 S L - 524044 J M - 810135

Ajouter un groupe de travail

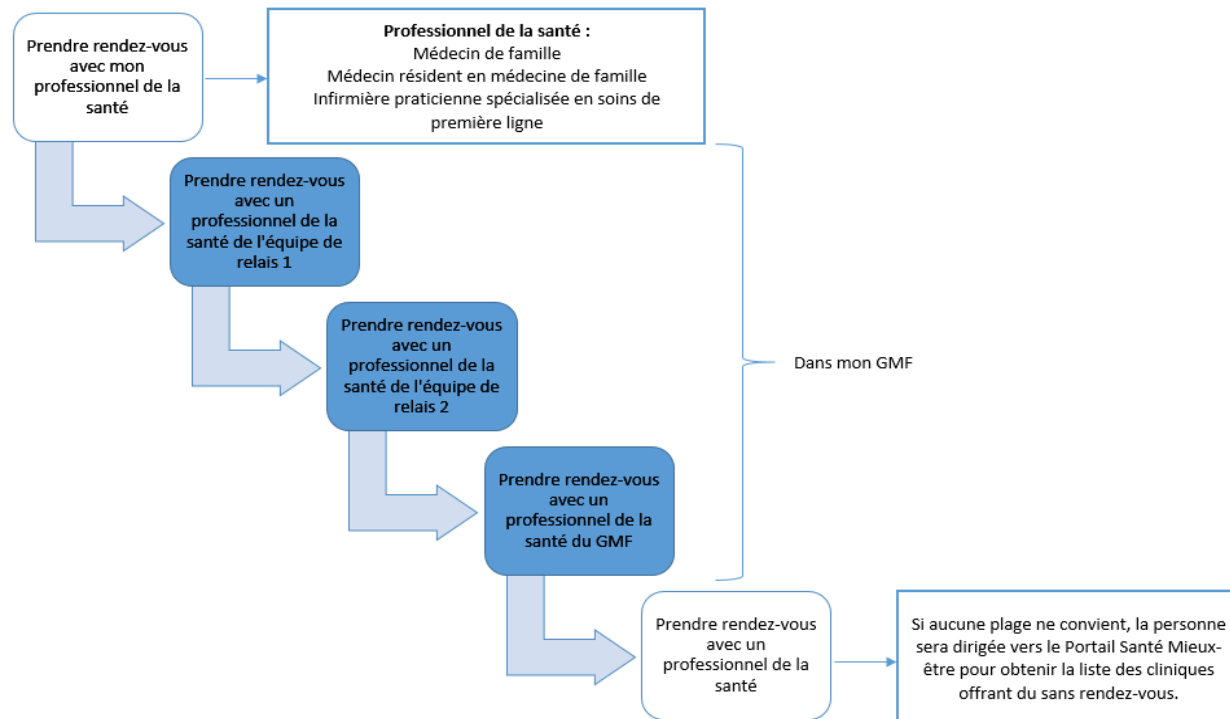
Rechercher

Groupe de travail	Équipe de relais n° 1	Équipe de relais n° 2
MELANIE NANTE - 196377 CARLA COLIACOVO - 192101 K G - 523918 <a>Copier	MARIE-MICHELLE HUOT - 186103 MELANIE NANTE - 196377 G P - 524011 <a>Copier	J B - 810136 E C - 810138 <a>Copier
MELANIE NANTE - 196377 M C - 810137 K G - 523918 <a>Copier	MELANIE NANTE - 196377 G P - 524011 <a>Copier	J B - 810136 E C - 810138 <a>Copier

Un groupe de travail est composé de professionnels de la santé (médecins de famille, médecins résidents en médecine de famille et/ou IPSPL/CIPSPL). Les membres d'un groupe n'offrent pas de plages de disponibilité. Une ou des équipes de relais peuvent être associées à un groupe de travail.

Une équipe de relais offre des plages de rendez-vous au nom des membres du groupe de travail auquel elle est associée.

Figure 2



Pour plus de détails sur les changements apportés, veuillez consulter le guide d'utilisation disponible sur le site www.rvsq.gouv.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'information et d'assistance aux professionnels de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les coordonnées sont disponibles au https://www.rvsq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/aide/Pages/aide_assistance.aspx.



Si vous utilisez un dossier médical électronique (DMÉ), celui-ci devra être adapté pour y inclure les changements mentionnés ci-dessus. Veuillez communiquer avec votre développeur de logiciels pour connaître les détails.



Pour informer les utilisateurs de RVSQ, la RAMQ utilise l'adresse de courriel de l'entreprise ainsi que celle des employés qui y est inscrite. Ces adresses peuvent respectivement être saisies ou modifiées dans la section *Paramètres* du service en ligne RVSQ, sous les onglets *Entreprise* et *Employés*.

Assurez-vous de maintenir ces informations à jour.

Lors d'une mise à jour de RVSQ, le service rompt automatiquement la connexion pour toute session en cours afin de permettre à l'utilisateur de bénéficier des nouvelles fonctionnalités. Les mises à jour se réalisent la nuit et durent généralement quelques secondes. Le cas échéant, toute action non enregistrée à ce moment est perdue pour l'utilisateur.